

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 07 mars 2023 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. Didier LEQUIN, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, Mme SLADE Judith, Mme LACHAUX Laurie, Mme LENG-GOLLIET Amély, Michel CHANEL

Excusés : M. GATTONE Emmanuel, Mme POMMES Kathy, Mme COTTIN Véronique, M. POURRIER Luc, M. Du BOIS Jérôme

Absents : Mme VALLECORSIA Sofia, M. LACHAUX Patrice

Procurations : M. GATTONE Emmanuel à Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme COTTIN Véronique à Mme SLADE Judith, Mme POMMES Kathy à M. LESEGRETAIN Bernard, M. Du BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 07 février 2023

FINANCES

Point n°1 : Décision du Maire

Point n°2 : Factures et engagements

Point n°3 : Approbation des Comptes de Gestion 2022 des budgets de la commune et du centre VTT

Point n°4 : Approbation des Comptes administratifs 2022 des budgets de la commune et du centre VTT

Point n°5 : Affectations des résultats des budgets de la commune et du centre VTT

Point n°6 : Adoption des Budgets primitifs 2023 Commune et VTT

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 7 : Convention avec la Direction de la Lecture Publique

Point N° 8 : Solidarité avec les populations Turque et Syrienne

VIE ASSOCIATIVE

Point n° 9 : Attribution des demandes de subventions 2023

Point n°10 : Compte-rendu de la commission

TRAVAUX / FORETS

Point n°11 : Charte forestière des Montagnes de l'Ain : journée internationale des forêts

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°12 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°13 : Travaux des commissions - Enfance et Jeunesse – Embellissement - Communication

INTERCOMMUNALITE

Compte-rendu Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance CISPD

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h01

Mme Pétra DELCOUR est nommée secrétaire de séance

Approbation du PV du conseil du 07 février 2023 : Pas de remarques

FINANCES

Point N°1 Décision du Maire

09/02/2023	Convention Logements accessibles abordables	European Homes programme N'YDILLE
------------	---	-----------------------------------

Point N°2 Factures et engagements

Mme Lachaux fait remarquer qu'il y a une forte augmentation sur la ligne concernant le chauffage au gaz.

Mme Reboul Salze rappelle qu'au conseil du mois de septembre, le conseil a délibéré sur le choix du mode de chauffage au biogaz. La volonté a été de passer au biogaz en sachant qu'il y aurait un coût plus élevé. Les tarifs ont été bloqués en août dernier.

M. Chanel ajoute que le marché est conclu pour une année alors que les tarifs vont continuer d'augmenter.

Mme la Maire précise qu'aujourd'hui la Commune ne consomme pas beaucoup de gaz par rapport à d'autres collectivités.

Point N°3 Approbation des Comptes de Gestion 2022 des budgets de la commune et du centre VTT

Point N°4 Approbation des Comptes administratifs 2022 des budgets de la commune et du centre VTT

Mme la Maire propose de présenter les points 3 et 4 en même temps. Elle informe les conseillers que les comptes administratifs 2022 sont identiques aux comptes de gestion du perceuteur.

Il est proposé de commencer par le budget VTT puis par le budget Commune.

Budget VTT :

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2022	20 573.97 €	Recettes de fonctionnement 2022	44 499.35 €
Dépenses d'investissement 2022	10 274.52 €	Dépenses de fonctionnement 2022	54 247.96 €

M. Nouvelle demande ce que représentent les non-valeurs dans le compte de gestion et le compte administratif ?

Mme la Maire indique qu'en 2021 les loyers n'ont pas été payés par le précédent. La vente du fonds de commerce n'a pas suffi à combler la totalité des loyers à recouvrer. La somme de 46 461 € inscrite en dépenses de fonctionnement en 2022 correspond à la différence entre ce que la Commune aurait dû percevoir et ce qu'elle a réellement perçu de la vente du fonds de commerce.

En 2022 : la somme de 44 499 € inscrite en recettes de fonctionnement correspond aux loyers perçus par le nouveau gestionnaire.

Pour l'année 2023, la totalité des loyers est inscrite sur le budget ainsi que le rattrapage des loyers étalés de 2022. Au mois de juin, le gestionnaire aura remboursé l'étalement des loyers et la situation reviendra à la normale.

En 2022, il n'y a pas eu d'importantes dépenses sur ce bâtiment, le repreneur ayant fait l'ensemble des travaux à sa charge.

Mme la Maire présente les résultats du compte de gestion 2022 qui correspondent également au Compte administratif.

COMMUNE

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2022	825 123.82 €	Recettes de fonctionnement 2022	3 051 031.47 €
Dépenses d'investissement 2022	1 332 879.40 €	Dépenses de fonctionnement 2022	1 677 499.34 €

M. Lequin présente le Compte Administratif de la Commune.

Il précise que les recettes de 2022 sont plus élevées exceptionnellement suite à 2 années de dotations de la Compensation Financière Genevoise perçues la même année et correspondent à 2021 et 2022. En 2023, la dotation devrait être plus importante avec le taux de change actuel à la hausse.

Les principales dépenses d'investissement 2022 couvrent la fin des travaux de la route d'Harée, le programme voirie, la construction du hangar des services techniques, l'aménagement des salles de classes, les travaux au chemin des Noyers et le remboursement des emprunts.

Mme la Maire précise qu'une partie de ces dépenses d'investissement sont inscrites en Restes à réaliser pour l'année 2023.

M. Lequin indique que l'affectation du résultat de fonctionnement sur la section d'investissement permettra de financer les investissements récurrents et les projets futurs.

Mme la Maire rappelle qu'une ligne est inscrite pour l'achat de la parcelle en face de l'aire de jeux et que le paiement s'étalera sur 4 ans.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ont décidé :

D'ADOPTER le compte de gestion 2022 du budget VTT

D'ADOPTER le compte de gestion 2022 du budget Commune

Mme la Maire quitte la séance, Mme Mosteiro prenant la présidence pour le vote du Compte administratif et demande aux élus de s'exprimer.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ont décidé :

D'ADOPTER le compte administratif 2022 du budget VTT

D'ADOPTER le compte administratif 2022 du budget Commune

Point N°5 Affectations des résultats des budgets de la commune et du centre VTT

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ont décidé :

D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2022 des budgets Commune et VTT comme indiqué ci-dessous.

COMMUNE			
RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2022	825 123.82	Recettes de fonctionnement 2022	3 051 031.47
Dépenses d'investissement 2022	1 332 879.40	Dépenses de fonctionnement 2022	1 677 499.34
Soit un excédent de	-507 755.58	Soit un excédent de	1 373 532.13
Résultats antérieurs reportés	3 601 594.52	Résultats antérieurs reportés	-6 009.73
Résultat de clôture Invest. 2022	3 093 838.94	Résultat de clôture Fonct. 2022	1 367 522.40
Report en Recettes d'Investissement au 001	3 093 838.94	Report en Recettes de Fonctionnement au 002	0.00
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2023	1 367 522.40		

VTT			
RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2022	20 573.97	Recettes de fonctionnement 2022	44 499.35
Dépenses d'investissement 2022	10 274.52	Dépenses de fonctionnement 2022	54 247.96
Soit un excédent	10 299.45	Soit un excédent de	-9 748.61
Résultats antérieurs reportés	109 315.45	Résultats antérieurs reportés	53 205.74
Résultat de clôture Invest. 2022	119 614.90	Résultat de clôture Fonct. 2022	43 457.13
Report en Recettes d'Investissement au 001	119 614.90	Report en Recettes de Fonctionnement au 002	0.00
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2023	43 457.13		

Point N°6 : Adoption des Budgets primitifs 2023 Commune et VTT

M. Lequin présente le budget VTT

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
100 000.00 €	163 072.03 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
59 000.00 €	59 000.00 €

Dépenses de fonctionnement : 59 000 € sont inscrits et correspondent à l'entretien courant du bâtiment.
 Dépenses d'investissement : 100 000 € sont inscrits en prévision du changement de la chaufferie. En effet, celle-ci est défectueuse dû notamment à un défaut d'entretien de l'ancien gestionnaire et de son ancienneté. Elle date de l'ouverture du bâtiment. Mme Mosteiro travaille sur le sujet.

M. Nouvelle demande si elle chauffe les deux bâtiments. Il lui est répondu oui.

Mme la Maire ajoute qu'une réflexion est menée sur dépenses énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communaux pour répondre aux nouvelles normes.

Le budget VTT pourra être réintégré dans le Budget Commune lorsque la situation sera assainie au niveau du paiement des loyers. Cela avait été discuté avec le Percepteur.

BUDGET COMMUNE 2023

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
5 276 397.34 €	5 276 397.34 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
2 246 000.00 €	2 246 000.00 €

M. Lequin rappelle que lors du Débat d'orientation budgétaire présenté en séance en février dernier, ont été présentés les principaux projets d'investissements que sont : le programme voirie, l'acquisition et l'installation d'un bâtiment modulaire, l'éclairage en leds du stade, l'achat d'une épareuse et le changement de volets de la mairie devenus vieillissants et l'acquisition de foncier. Pour la parcelle à côté de la bibliothèque, si l'acquisition se fait, les paiements démarreront en 2024. Au vu du dernier cambriolage qui a eu lieu à l'école, il a été rajouté une somme de 10 000€ pour l'achat d'une alarme.

M. Baguet demande s'il est possible de revendre le bâtiment modulaire plus tard ? Mme la Maire confirme mais que la Commune en aura certainement l'utilisation pour une autre destination.

Mme Lachaux demande à quoi correspond les dépenses du chapitre 6228 ? Mme la Maire répond que c'est le coût lié à l'augmentation des marchés de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs. Pour ce dernier, il y a toujours un report d'une année sur l'autre.

Mme Mosteiro informe que les tarifs de ces deux services n'ont pas augmenté pour les parents à la rentrée 2022 mais qu'ils pourraient évoluer à la rentrée 2023.

Concernant la section de fonctionnement et l'augmentation en charges de personnel, M. Lequin rappelle la création d'un poste de technicien, la modification du temps de travail pour certains personnels de l'école (changement du temps méridien), et la revalorisation indiciaire due au coût de la vie.

M. Nouvelle demande ce que sont les amendes de police. Mme la Maire répond que ce sont des subventions de l'Etat pouvant être attribuées pour des aménagement liés à la sécurité.

Concernant les autres contributions, elles correspondent à la subvention versée au SIEA. Une ligne est inscrite en 2023 pour la modernisation de l'éclairage public. Le choix n'est pas encore fait et sera étudié cette année. Lors de l'approbation de l'avant-projet sommaire, une clause d'étalement avait été actée pour financer le projet sur 2 exercices budgétaires. En 2023 est inscrit l'équivalent de la moitié du projet.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ont décidé :

D'ADOPTER le budget communal 2023

D'ADOPTER le budget VTT 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°7 Convention de partenariat avec la Direction de la Lecture Publique

Mme la Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle convention est proposée par la Direction de la Lecture Publique du Département de l'Ain. Celle-ci couvrira la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

L'objet de la convention définit les conditions de modalités de partenariat entre le Département et la collectivité signataire en vue du développement de la lecture publique sur le territoire.

La DLP propose notamment le prêt d'expositions, des formations, des livres, des conseils...
Les agents de la bibliothèque en sont très satisfaits.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ont décidé :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec le Département de l'Ain.

D'AUTORISER Mme le Maire à signer la convention.

Point N°8 Solidarité avec les populations turque et syrienne

Mme la Maire fait part que suite à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, il est proposé de faire un don en solidarité à destination des populations Turque et Syrienne.

L'association des Maires de France, propose aux collectivités, via le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) de venir en aide aux populations sinistrées. LE FACECO est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Mme Lachaux fait part qu'il est dommage que l'AMF n'intervienne pas plus pour des causes françaises.

Mme la Maire précise qu'ils interviennent également pour d'autres catastrophes et ajoute que si les conseillers sont interpellés ou sensibilisés pour une cause particulière, il est possible d'en discuter en conseil.

M. Lesegetrain demande si cette proposition est faite à toutes les communes ? il lui est répondu que oui.

Mme Reboul Salze ajoute que tous les conseils municipaux ont dû se poser la question de participer à ce mouvement de solidarité.

M. Nouvelle ajoute que les dons sont utilisés à destination du ministère des affaires étrangères.

Mme Lachaux ajoute qu'on ne sait pas réellement quelle sera l'utilisation des dons sauf par exemple quand lorsqu'il y a des convois spéciaux.

Mme la Maire précise que l'aide est organisée via le ministère des affaires étrangères, de plus, la situation en Syrie est très compliquée.

M. Lequin indique que plutôt d'être passif, si un élu souhaite soulever une cause particulière, il faut le faire.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ont décidé :

D'ALLOUER une subvention d'un montant de 2500 € via le dispositif FACECO en soutien aux populations victime du séisme.

VIE ASSOCIATIVE

Point N° 9 Attribution des demandes de subventions 2023

M. Lequin présente les dossiers de demandes de subventions 2023. L'enveloppe globale reste stable par rapport à l'année précédente et indique que l'école de musique et le foot percevront une augmentation du fait du nombre d'enfants inscrits plus élevé. Il ajoute que le Ski club et le Sou des écoles n'ont pas encore transmis leur dossier, que leur demande sera présentée lors d'un prochain conseil.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDENT l'attribution des subventions comme indiqué ci-dessous.

DISENT que les crédits sont prévus au budget 2023.

Associations CROZET	2023
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 650
ECOLE DE MUSIQUE	3 010
A.S. ST-GENIS-FERNEY-CROZET FOOTBALL	2 500
SOCIETE MUSICALE CHEVRY-CROZET	2 000
CLUB DES AINES	1 000
ATELIERS ARTS ET CULTURE	900
GYMNASTIQUE CHEVRY-CROZET TONIC	600
UNION BOULISTE	400
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
LES ECUREUILS	180
TOTAL	13 440

Associations HORS-CROZET	2023
Lycée Prof privé Jeanne d'Arc	180
Pays de Gex Natation	270
Avenir Gessien Gymnastique	600
AEA Athlétisme	270
CECOF	90
Verger du Tiocan	200
Jeunes sapeurs pompiers de Thoiry	200
Jeunes sapeurs pompiers de Gex	100
USPG (rugby)	330
TOTAL	2 240

Point N° 10 Compte-rendu de la commission

M. Lequin fait part des projets en cours d'organisation :

- La journée des associations aura lieu le 13 mai.
- Le nettoyage de printemps aura lieu également le 13 mai dans la matinée.
- Course cycliste : « Le Tour du léman ». les organisateur de la course pour jeunes amateurs souhaite organiser la 1ère étape en contre la montre à Crozet avec 120 coureurs. Elle aura lieu le 25 août. Ils recherchent des bénévoles d'associations. L'idée a été proposé à Crozet Associations. Le coût pour la commune serait de 3000 €. Il faut voir si Pays de Gex Agglo subventionne cette manifestation.

TRAVAUX – FORET

Mme Mosteiro informe l'assemblée que les travaux au chemin des Noyers sont presque terminés, il reste l'enrobé des trottoirs.

M. Nouvelle demande si la réfection de la salle de musique est prévue cette année ? Mme Mosteiro répond que des travaux de peinture sont prévus.

Point n°11 Charte forestière des Montagnes de l’Ain

Mme Reboul Salze annonce que des événements sont organisés dans la semaine du 25 et 26 mars à Gex en collaboration avec l’ONF et la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura dans le cadre de la journée internationale des forêts.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N° 12 Autorisations d’urbanisme et compte-rendu de la commission par Mme Reboul Salze

Numéro de dossier	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
AT00113522 B0003	SCCV EUROPEAN HOMES 164 - M. BARRANGER	Villeneuve		FAVORABLE
DP00113522 B0082	SAS MONABEE - M. FICHET Vianney	112 rue de la Montagne	Pose de 12 panneaux photovoltaïques	TACITE
DP00113523 B0004	GRIGORESCU Razvan-George	285 rue des Châtaigniers	Changement de la porte du garage en porte vitrée.	SANS SUITE
DP00113523 B0005	M.BOULON Clément	307 rue de la Montagne	Pergola adossée Surface : 18 M²	NON OPPOSITION
DP00113523 B0006	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	595 route de Villeneuve - 45 chemin du Grand Verger	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le pan de la toiture	OPPOSITION
DP00113523 B0007	ELOFER Raphaël	587 chemin de la Pièce	Installation de 7 panneaux photovoltaïques	NON OPPOSITION
PC00113518 B0004M01	SAS EUROPEAN HOMES CENTRE - M. BARRANGER Philippe	Chemin du Quart - Les Hivouettes	Création d'une servitude de cour commune sur parcelles voisines B 625 et ZA 79. Couvertures de places de stationnement. Modification du nombre d'arbres. Modification du revêtement des cheminements piétons. Modification du revêtement des stationnements extérieurs non couverts. Mise à jour des murets suivant réalisation. Modification des toitures des abris .Ajout de lanterneaux de désenfumage et d'accès au toit sur les 3 bâtiments. Repositionnement des panneaux photovoltaïques. Suppression du bardage bois en parties de façades et sur abris	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520 B0023M02	SCCV EUROPEAN HOMES 164 - M. BARRANGER Philippe	Rue de la Montagne - Route de Villeneuve - Villeneuve	Intégration, dans le bâtiment A, des locaux pouvant accueillir des services-commerces/Aménagement d'un espace non clos ouvert au public, relié au bâtiment A/Modification du nombre et de l'aménagement des places de stationnement/Mise à jour des espaces et surfaces de stationnement dédiés aux 2 roues/Indication des 2 tranches de l'opération, en compatibilité avec l'OAP.	FAVORABLE
PC00113522 B0017	SCI MAURICE CRITIN - Mme CORAL Anne	22 chemin de la Bargogne - Villeneuve	Création d'un carport pour 3 voitures et 3 boxes individuels	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113522 B0018	ELOFER Raphael	587 chemin de la Pièce	Extension de la maison existante côté jardin. Cette demande reprend le projet de lucarnes faisant l'objet de la DP 001 135 22 B 0059	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113522 B0020	SCI FRATELLINO - M. DE MELIS Antonio	Chemin des Nants - Le Grand Verger	Le projet concerne la réalisation d'une maison individuelle sur un terrain ayant fait l'objet d'une division parcellaire.	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113522 B0021	CROMMELINCK Carl et Florence	130 impasse des Corneillettes	Modification de la toiture de la maison existante avec réhausse (de 1,30 M.) permettant l'aménagement de la totalité de l'étage.	FAVORABLE AVEC RESERVE

Compte rendu de la Commission

- Mme Reboul Salze annonce que pour le Crozet Contact du mois de juin, un dossier sera consacré sur la montagne d'été. Il serait intéressant de contacter le SDIS pour avoir des préconisations pour les feux et la sécheresse.
- L'association Zero Waste a sollicité la Commune pour participer à une campagne de geste zéro déchets pour sensibiliser la population. Mme Reboul Salze énumère les idées proposées par l'association. Il a été retenu de prendre une photo des membres du conseil avec un panier de l'AMAP et que chacun amène sa propre gourde.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 13 Travaux des commissions : Solidarité /CCAS, Enfance et Jeunesse, communication, embellissement

Solidarité /CCAS par Mme Jouannet :

- Le mercredi 29 mars aura lieu le Café Jeux à la salle des fêtes. Les enfants peuvent participer.
- Le Logement de secours est actuellement occupé par un couple d'ukrainiens. Ceux-ci recherchent un logement fixe à prix abordable. Un appel est lancé aux conseillers qui auraient connaissance d'un logement pouvant leur convenir.

Affaires scolaires / Enfance jeunesse par Mme Mosteiro :

- Une réflexion est menée pour relancer un marché pour la restauration scolaire.
- Projet de cuisine centrale : le projet va être relancé, une réunion est programmée au mois d'avril.
- Ecole : l'école a subi un second cambriolage. Un système d'alarme sera à installer.
- Conseil d'école : celui-ci aura lieu la semaine prochaine.
- Conseil municipal des jeunes : les enfants vont rencontrer des anciens de la commune pour parler de la vie d'autrefois.

Communication par Mme Reboul Salze :

Mme Reboul Salze présente le bilan du sondage réalisé concernant le Crozet. 99 réponses ont été reçues et le journal a reçu des avis positifs sur la qualité du magazine.

INTERCOMMUNALITE

Mme Mosteiro fait part du compte-rendu Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Depuis 2019, une baisse de 60% des cambriolages a été constatée.

- Les vols à la tire ont augmenté
- Explosion de violence pour garde d'enfants depuis le Covid
- Les violences faites sur mineurs ont doublé.
- Augmentation de violences faites sur des mineurs par des mineurs.
- Au niveau des accidents dus à l'alcool au volant, ils sont en baisse, par contre ceux dus à la prise de stupéfiants sont en hausse.
- Depuis un an + 170% de vols de cartes bancaires et chéquiers et + 20 % d'arnaques sur le net.

- Concernant une fourrière intercommunale : le projet n'est pas du tout stoppé mais a été mis en pause pendant la période du Covid. Une commission va se réunir de nouveau pour évaluer les besoins qui ne sont plus les mêmes qu'en 2020/2021 au vue de l'augmentation de la population. Le problème est toujours de trouver un terrain assez grand mais est aussi financier. Les différentes étapes et réflexions seront bouclées probablement pour la fin de l'année.

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission Communale des Impôts Directs : celle-ci aura lieu le mardi 28 mars à 18h30
- La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) organise une cérémonie le 19 mars à 18h au monument aux morts. Messieurs Lesegretain et Baguet seront présents.
- La station Monts Jura est fermée à partir de ce jour.

Fin de conseil à 22h30

Le 04 avril 2023,

Mme JOUANNET Martine

Le secrétaire de séance

Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Crozet, Ain. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CROZET', 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', and '(Ain)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.